



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires

Service environnement

Unité Biodiversité-Forêt-Chasse

Charleville-Mézières, le 22 AVR. 2019

Synthèse des observations du public

Affaire suivie par : Victoria SEIDENGLANZ
Tel : 03 51 16 51 20
Fax : 03 24 37 51 17
@ : victoria.seidenglanz@ardennes.gouv.fr

concernant le projet d'arrêté relatif à la mise en place d'actions visant à maîtriser les populations de Bernache du Canada (*Branta canadensis*) sur le territoire du parc naturel régional des Ardennes

Le projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place d'actions visant à maîtriser les populations de Bernache du Canada (*Branta canadensis*) sur le territoire du parc naturel régional des Ardennes a fait l'objet d'une consultation du public du 28 février au 21 mars 2019 inclus.

Au cours de cette période de consultation en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes, ce projet d'arrêté a fait l'objet de deux remarques, par voie électronique. La première demandait des précisions mais ne s'opposait pas au projet. La deuxième affirmait que la capture en mue des oiseaux serait l'opération la mieux adaptée pour réduire les populations, que le tir peut provoquer la dispersion préjudiciable des bernaches du Canada et que la stérilisation des œufs sera difficile à mettre en place dans les Ardennes.

Ces avis ne sont donc pas de nature à remettre en cause les dispositions du projet d'arrêté préfectoral.